

A Bugneaux

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Sept Louis et demi argent et 20 qtrons bled Massel et 16 quartons ble Me*  
A. En argent, bled, vin, ou bois? *Environ trois Chars de Bois. et aussi de même*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *La Commune fait la pension en argent Et pour elle en bled Chaque pere de famille donne demi quarton de bled par enfant*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *un plantage & petit jardin de même*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*A Esertines & 7 rue Mars - 1799: Jean Marc Simon Regent*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
  - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
  - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
  - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
  - d. District
  - e. Canton

*Village de Busfy*

*Village*

*Couans*

*à Anse d'Apples*

*Agence de Busfy*

*Daubonne*

*Semas*

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*La Vallée d'origine de 10 minutes*

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Chardonnay appartenant à l'école de Busfy*

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Distans des quatre heures*

- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Soixante six Enfants*

284 *HT.*



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les Ecoles voisines sont, Yver, & Remond  
Doms. Eligues de 30 à 60 minutes.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique  
le plain Chant, l'Instruction Religieuse.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Il y a écoles hyver, & Été, en hyver, il y  
a une classe qui dure depuis huit heures jusqu'à  
environ 12 heures. En Été, l'école n'est fréquentée  
que par les petits enfants, elle dure jusqu'à ce que  
leur leçon soit finie.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Palette, le Catéchisme, l'Alphabet, le Livre  
& le Testament.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Ils sont contenus dans les Ordonnances  
& les statuts.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Répondre à l'article six.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

L'école est divisée en quatre Ordres.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le cy devant Seigneur de Bussy sur la  
nomination du Seigneur, ou suite d'un ancien  
fait en présence de ses membres de cy devant l'abbé.

b. D'où est-il?

De Cully, District de Lausanne.

c. Son nom

Jean François Vallou.

( 3 )

d. Son âge.

Vingt & un ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Garçons

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis quatre ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a Chavannes puis Lausanne

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Secrétaire de Commune

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

L'école est composée de 45 Enfants qui la  
fréquentent en hyver, mais en Été elle n'est  
fréquentée que par les petits enfants

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Deux petites pièces amodiées au Curé

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

J'en sais rien, La Bourgeois des pauvres fait  
une partie de la Pension

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque Père de famille paye deux quartiers de lla,  
& deux bates pour chaque enfant, & chaque Chef  
de famille paye au quart deux bates, & un bate  
de plus pour partie de la Pension

15°. Bâtiment de l'école.

Le logement des R. & la Chambre de l'Abbé  
sont dans la maison de Commune.  
Ce bâtiment est vieux, & est à la charge de  
la Commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension Condiée est de 24 grand de Bled mesurée de Morgez, dans cent florins en argent, & une qualification de 90 florins. Cette Pension se paie comme suit: 1°. Les Pères de Familles payent demi quart de grand de Bled, & deux sols par enfant. 2°. Les Chefs de Familles payent un quart de grand de Bled, & un sol par enfant. 3°. Les Bourgeois de Commune, & des Laureats complètent la Pension.

F. François Vallon, Instituteur  
Bussy  
Sous Morgez

au Citoyen Sous Préfet Vionnet à Aubonne

Citoyen

Je vous envoie la présente déclaration, par le Citoyen F. Vallon Regent de la Commune de Bussy, la quelle j'atteste être conforme à la vérité: Salut & Respect

Morgez 8<sup>me</sup> Mars 1799  
S. Martin, Agent

286. 117.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Réponses du Citoyen Ninet, Instituteur public de la 3<sup>e</sup> Classe du Collège d'Aubonne, aux questions ci après énoncées.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

C'est une Commune actuellement que l'on nommait précédemment une Ville.

C'est proprement une Commune, appelée Aubonne, chef lieu du District.

D'Aubonne.

D'Aubonne.

Du Léman.

Toutes les Maisons sont dans l'arrondissement de la dite Commune d'Aubonne.

Aubonne chef lieu, Bougy St. Martin, la Croix de Lustrat, la Bâtie, Evexelin, la Prax, sous le Chêne, Roveray, La Basse.

Aubonne à Bougy St. Martin, 10 minutes env. La Croix de Lustrat 15 minutes env. La Bâtie 15 minutes env. Evexelin 10 minutes env. La Prax 15 min. env. La Basse 20 min. env. Roveray 20 min. env. sous le Chêne 6 min. env.

Aubonne 52 Ecoles, de Bougy St. Martin 2 dits, de la Croix de Lustrat 2 dits, de la Bâtie 3 dits.

Le tout faisant actuellement 61 Ecoles.